



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20231207-DEL23195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 07 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 47

Date de la convocation : 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Delphine PIETU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

-

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Fabien BERNAGOUT, Hayate DADSI, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Frédéric BERNARD, Pascal LATESSA, Laurent DESNOUES,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX pouvoir à Stéphane SOUBIE

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Maryvonne ROUX pouvoir à Corinne OLLIVIER

Boris RENE pouvoir à Michel ARCHAMBAULT

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Solange MION pouvoir à Franck MICHOUX

Thibault LHONNEUR pouvoir à Djamila KAOUES

Yann GODARD pouvoir à Pascal LATESSA

Cécile CHANGEUX pouvoir à Laurent DESNOUES

Céline MILLERIOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Corinne TORCHY

Pascale DESGUIN

Arrivée en cours de séance :

Mme KAOUES arrivée au cours de rapport DEL23/187

DEL23/195 TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : ARRET DU PROJET DE PCAET

Rapporteur : Djamila KAOUES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, et L5211-10 et L.2224-34

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.121-17 à L.121-19, L.229-26, R.121-26 et 27, R.229-45, R.229-51 à R.229-55, R. 123-1, R123-11, R123-27, R181-19, et R181-38,

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL18/33 du 1^{er} février 2018 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL18/137 du 5 juin 2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),

Vu la délibération n° DEL19/51 du 28 février 2019 modifiant l'extension du périmètre d'élaboration du PCAET à la commune de Foëcy,

Vu la délibération n° DEL19/147 du 13 juin 2019 relative à la validation du diagnostic,

Vu la délibération n° DEL20/202 du 16 juillet 2020 modifiant le périmètre d'élaboration du PCAET aux communes issues des Villages de la Forêt,

Vu la délibération n° DEL21/133 du 17 juin 2021 actualisant le périmètre d'élaboration du PCAET,

Vu l'arrêt du projet de PCAET par le comité de pilotage en date du 4 octobre 2023,

Vu la présentation du projet de PCAET en Bureau communautaire le 19 octobre 2023,

Considérant que relancée en mars 2022 à l'échelle du nouveau périmètre territorial, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été ponctuée par plusieurs phases :

- **La réalisation d'un diagnostic territorial** qui a permis de dresser le profil climat-air-énergie du territoire et d'identifier les principaux enjeux du territoire.
- **L'élaboration d'une stratégie territoriale** qui constitue la feuille de route qui permettra de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic en se fixant des objectifs à courts, moyens et longs termes.
- **La construction d'un programme d'actions** qui identifie les opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie territoriale.
- **La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation** des actions qui permettra de rendre compte de l'avancement de la programmation des opérations au regard des objectifs fixés.

Considérant que les objectifs du PCAET ont été établis selon les orientations fixées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Considérant qu'à travers la stratégie établie à horizon 2050, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vise **une production d'énergies renouvelables locale permettant de couvrir 122 % de ses consommations énergétiques**, tenant compte de la **réduction de 45 %** (par rapport à 2018) de celles-ci par l'action conjuguée de la sobriété et de l'efficacité énergétique, la contribution du territoire au réchauffement climatique devant pour sa part être limitée par la **diminution des émissions de GES (- 58 %** par rapport à 2018),

Considérant que le **programme d'actions** du PCAET se compose de **41 actions** ayant vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie territoriale lesquelles sont réparties selon 8 secteurs (parc bâti et cadre de vie, transports, activités économiques, agriculture et sylviculture, énergies renouvelables, déchets, adaptation au changement climatique, transverse),

Considérant que le PCAET sera déployé sur une période de 6 ans et qu'un bilan à mi-parcours permettra de vérifier le bon avancement de sa mise en œuvre et que pour ce faire, des indicateurs de suivi ont été identifiés pour chaque action,

Considérant que l'arrêt du PCAET sera suivi d'un **processus de validation administrative** comportant les étapes suivantes :

- **Saisine de l'Autorité Environnementale.** Le PCAET étant soumis à évaluation environnementale stratégique, le rapport sur les incidences environnementales sera transmis avec le projet de PCAET. L'avis de l'Autorité Environnementale sera formulé dans un délai de 3 mois.
- **Saisine de l'Etat et de la Région Centre-Val de Loire.** L'avis de ces deux instances sera formulé dans un délai de 2 mois.
- **Consultation du public** pendant un mois en ligne et par voie d'affichage.
Une réunion publique de restitution du projet de PCAET est programmée en janvier 2024.

Considérant qu'à l'issue de ce processus, le PCAET pourra être approuvé en tenant compte des avis formulés, et que sa mise en œuvre couvrira une période de 6 ans,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 6^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(43 VOIX)**

- d'arrêter le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) présenté dans le document annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le démarrage de la phase administrative du projet de PCAET et la diffusion de tous les documents nécessaires,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du PCAET à signer tout document ou acte s'y rapportant.

La secrétaire de séance,


Delphine PIETU

Le Président,


François DUMON

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le 12/12/2023
de sa publication le 13/12/2023
Fait à VIERZON, le 14/12/2023
Le Président


F. Dumon